



**REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION
POUR L'INTERDICTION
DES ARMES CHIMIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

25^{ème} session de la Conférence des Etats parties

Point 9 d) de l'ordre du jour

« Contrer la menace que constitue l'emploi d'armes chimiques »

Déclaration de la France prononcée par la délégation française,

Représentation permanente de la France auprès de l'OIAC

,

Monsieur le Président,

L'attaque au moyen d'un agent neurotoxique perpétrée à l'encontre de M. Alexeï Navalny le 20 août 2020 sur le territoire de la Fédération de Russie nous a tous choqués. Elle s'est inscrite, trois ans après les événements de Salisbury, dans le contexte de la réémergence de l'emploi d'armes chimiques, que nous continuons de combattre.

Sur la base de ses propres analyses, la France partage les conclusions de plusieurs de ses partenaires européens sur les faits d'empoisonnement à l'aide d'un agent neurotoxique Novitchok. La France condamne dans les termes les plus forts l'utilisation choquante et irresponsable d'un tel agent.

L'emploi d'armes chimiques, en tout lieu, à tout moment, par quiconque et en toutes circonstances est inacceptable et contrevient aux normes internationales contre l'utilisation de ces armes.

Nous regrettons que la Russie ait retiré sa demande de visite d'assistance technique, formulée pendant la session régulière du Conseil exécutif en octobre 2020. Il est impératif que toute la lumière soit faite sur les circonstances de ce crime et sur ceux qui l'ont perpétré. Nous attendons toujours de la Russie qu'elle fournisse des explications crédibles à cette tentative d'assassinat intervenue sur son territoire, contre un citoyen russe, à l'aide d'un agent neurotoxique développé par la Russie.

Nous devons rester saisis de ce sujet puisqu'il s'agit d'une violation de droit international qui nous concerne tous ici, en tant qu'États parties à la Convention. Tout emploi d'armes chimiques remet en cause cet instrument quasi universel, pilier de notre sécurité collective.

Monsieur le Président,

Le Représentant permanent russe a indiqué qu'une demande d'entraide pénale avait été adressée aux autorités françaises. C'est exact. Nous l'avons examinée et, tout comme la Suède et l'Allemagne, nous avons choisi de ne pas y donner suite. Il est avant tout de la responsabilité de la Russie d'ouvrir une enquête crédible et transparente sur cet acte criminel survenu sur son territoire, contre un citoyen russe, au moyen d'un agent neurotoxique développé par la Russie.

Monsieur le Président,

Je demande à ce que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de cette session de la Conférence des États parties et soit publiée sur le site public et sur l'extranet de l'OIAC./.